AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1093
FR0000063034-DIV11

20 juin 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

(Euronext Paris)

La société Krief Group[1] et la société anonyme FAUVET GIREL ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer[2] sur les titres de la seconde.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres FAUVET GIREL sont applicables.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Louis Petiet.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé par la société FAUVET GIREL le 20 juin 2018.